

Conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale Jeudi 22 mai 2014

Le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale s'est réuni ce jeudi 22 mai 2014 au Tréport, sous la présidence de M. Christian Manable.

A l'ordre du jour :

➤ 2014 : le Parc naturel marin hisse les voiles et prend de la vitesse

Le plan de gestion détermine les objectifs de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable du territoire maritime des estuaires picards et la mer d'Opale, pour une durée de 15 ans. Cette vision globale et ambitieuse de la gestion de l'espace marin doit servir de principe directeur à l'ensemble des actions quotidiennes du Parc.

Depuis le 30 avril, **l'ensemble des acteurs locaux du milieu marin est invité à s'inscrire au sein de quatre groupes thématiques : patrimoine naturel, activités professionnelles, usages de loisirs et patrimoine culturel.** Ensemble, et accompagnés par les membres du conseil de gestion et l'équipe du Parc, les usagers de l'espace marin vont travailler en concertation à l'élaboration de la feuille de route du Parc naturel marin, afin que ses objectifs et ses actions soient le reflet des enjeux du territoire et de ses acteurs.

Afin d'apporter une expertise technique à la concertation, **l'équipe du Parc naturel marin s'est**



dernièrement étoffée portant le nombre des chargés de mission thématiques à six : patrimoine naturel, pêche professionnelle et récréative, usages de loisir, tourisme et patrimoine culturel, qualité de l'eau et usages industriels, pêche à pied (dans le cadre d'un programme national) et communication.

L'équipe du Parc travaille en étroite collaboration avec les équipes des autres parcs naturels marins, les services de l'Agence des aires marines protégées basés à Brest, ainsi qu'avec l'antenne de la façade Manche - mer du Nord, au Havre. Elle bénéficie ainsi des méthodologies déjà développées et d'expertises externes.

➤ La plage de Neufchâtel-Hardelot accueillera encore longtemps les estivants

La plage de Neufchâtel-Hardelot appartient au domaine public maritime. Pour que les estivants puissent en profiter chaque année, une autorisation d'occupation temporaire est sollicitée par la commune. L'actuelle concession a été établie en février 2000 pour une durée de 15 ans et arrive prochainement à échéance. Le Parc naturel marin a été sollicité pour donner son avis quant au renouvellement. Ont notamment été considérés les



périodes d'utilisation de la plage, les aménagements prévus (à destination des personnes à mobilité réduite) et les dispositifs de nettoyage.

Décision du conseil de gestion

Le conseil de gestion a donné un avis favorable à la demande de renouvellement de la concession de la plage de Neufchâtel-Hardelot. Il encourage à la mise en place d'actions de sensibilisation des usagers et des exploitants sur les détritiques : ce faisant, la production de déchets serait réduite, ce qui permettrait d'adapter la fréquence des opérations de nettoyage. En outre, le Parc préconise d'inciter au respect de la laisse de mer et aux bonnes pratiques qui contribuent à l'équilibre naturel des plages, lors de ces opérations.

Les résidents et les vacanciers de Neufchâtel-Hardelot n'ont pas fini de profiter des 3500 m² d'une plage d'exception !

➤ Mammifère marin en vue ? A vos souris !



Laurent Mianaux / MEDDE - MLET

En octobre 2013, le conseil de gestion du Parc naturel marin a décidé la mise en place d'une commission technique sur les phoques et les mammifères marins, pour effectuer un état des lieux des connaissances actuelles, des études en cours et des mesures de gestion mises en place à l'étranger.

Afin de mieux comprendre les interactions entre les mammifères marins et les différentes activités pratiquées en mer ou sur l'estran, le groupe a élaboré, puis mis à disposition du public, une fiche de renseignements et d'observations:

www.panache.eu.com/observations_mammiferes_marins_PNMEPMO

Ce formulaire invite le promeneur, le pêcheur, le kayakiste ou toute autre personne ayant aperçu fortuitement un mammifère marin, à indiquer ce qu'il a vu et les conditions de cette observation.

Les données récoltées pendant un an seront ensuite analysées. Cette étude, menée par le Parc naturel marin, est un outil des sciences participatives dont l'efficacité n'est plus à prouver. Elle doit permettre une meilleure compréhension des interactions entre les mammifères marins et les hommes, sur nos côtes.

Le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale fait partie de l'Agence des aires marines protégées, un établissement public national dédié à la protection du milieu marin. L'Agence est sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

www.aires-marines.fr/parc-marin-estuaires-picards-mer-opale

➔ Téléchargement des illustrations: www.aires-marines.fr/identification?token=1-OSXA0YD33C0

<http://mediatheque.aires-marines.fr/>



Equipe du Parc naturel...

4 Mo 3648x2736 JPG 02/04/14



Aménagement du littoral

2,9 Mo 3888x2592 JPG 15/05/11



Promenade sur le littoral

5,1 Mo 3553x2360 JPG 16/07/09



Cartes de périmètre

344 Mo 1288x1297 PNG

Si le lien ne fonctionne pas, rendez vous à l'adresse suivante : <http://mediatheque.aires-marines.fr/identification> et utilisez le code suivant : 1-OSXA0YD33C0 .

La mention des crédits est obligatoire.

Ces photos sont utilisables uniquement pour l'illustration de l'article sur le conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale du 22 mai 2014 à paraître dans votre média. Toute nouvelle réutilisation doit faire l'objet d'une autorisation écrite de l'Agence des aires marines protégées.

- Téléchargement de la plaquette de présentation du Parc naturel marin : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-des-estuaires-picards-et-de-la-mer-d-Opale/Documents>

Contacts presse:

Line HENRY - line.henry@aires-marines.fr - 03 21 99 15 81 / 06 30 62 93 37